



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 juin 2009 — N° 38

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Courchesne (Fabre) fait une déclaration concernant la nomination d'une nouvelle présidente à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant les Jeux olympiques spéciaux d'été.

Mme Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Marche de la Mémoire Rona.

M. Dufour (René-Lévesque) fait une déclaration concernant le centenaire de la fondation de la traverse entre Pointe-de-Rivière-du-Loup et Saint-Siméon.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant les fêtes du 475^e anniversaire de Gaspé et l'implication de la communauté artistique et culturelle.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant les 16^e Grands Prix culturels de Trois-Rivières.

2 juin 2009

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la Journée des musées montréalais.

M. Tremblay (Masson) fait une déclaration concernant les 30 ans d'Uniatox.

M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de la Maison Zoé-Blais.

À 9 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 10 heures.

La séance reprend à 10 h 07.

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de M. Drainville (Marie-Victorin). Cette demande porte sur la crise reliée au dépistage du cancer du sein et sur l'adoption d'un programme d'assurance qualité externe systématique et obligatoire dans les laboratoires du Québec pour assurer la qualité des tests qui y sont faits.

Puis il dépose :

La lettre, en date du 2 juin 2009, que lui a adressée M. Bernard Drainville, député de Marie-Victorin, concernant la demande de débat d'urgence.

(Dépôt n° 413-20090602)

2 juin 2009

M. le président rend ensuite la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Cette demande de débat d'urgence est recevable. La demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. En ce qui concerne l'urgence de tenir un débat, elle ne fait aucun doute. Enfin, il n'y a aucune occasion de discuter du sujet dans d'autres circonstances. Il est vrai qu'en période de travaux intensifs, la priorité doit être donnée aux affaires législatives du gouvernement. Toutefois, comme l'Assemblée en est encore au début de la période de travaux intensifs, cela laisse suffisamment de temps au gouvernement pour sa législation.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Un rapport spécial du Protecteur du citoyen à l'Assemblée nationale sur la gestion gouvernementale de la crise de la listériose associée aux fromages québécois;

(Dépôt n° 414-20090602)

Une brochure intitulée *Les députées de la 39^e législature – Qui sont-elles?*

(Dépôt n° 415-20090602)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 27, 28 et 29 mai 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 416-20090602)

2 juin 2009

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 29 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 417-20090602)

M. Legault (Rousseau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 28 et 29 mai 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.

(Dépôt n° 418-20090602)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 346 élèves et membres du personnel de l'école d'éducation internationale de Laval, concernant l'étiquetage des produits contenant des organismes génétiquement modifiés.

(Dépôt n° 419-20090602)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

2 juin 2009

Copie d'une lettre, en date du 10 septembre 2007, adressée à M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, par M. Yves Lamontagne, président-directeur général du Collège des médecins du Québec, concernant le rapport d'enquête à la Clinique de radiologie de Saint-Eustache.

(Dépôt n° 420-20090602)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Legault (Rousseau) dépose :

Copie d'un document, en date du 15 mai 2009, concernant une poursuite judiciaire intentée par les États-Unis d'Amérique contre le Canada auprès de la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA).

(Dépôt n° 421-20090602)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Doyer (Matapédia), M. Caire (La Peltre), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 13^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient du 1^{er} au 7 juin 2009 sous le thème « Vivre à part entière » et qu'elle réitère l'importance de faire du Québec une société toujours plus inclusive, afin que les personnes handicapées puissent participer pleinement à la société.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas) et Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale salue et félicite madame Josée Bouchard pour son élection à titre de présidente de la Fédération des commissions scolaires.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

2 juin 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 43, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 9 juin 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Barreau du Québec
- Société canadienne du cancer – Division Québec
- Conseil québécois sur le tabac et la santé
- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Association pour les droits des non-fumeurs – Bureau du Québec, et Médecins pour un Canada sans fumée – Bureau du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé du regroupement composé de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Association pour les droits des non-fumeurs – Bureau du Québec, et Médecins pour un Canada sans fumée – Bureau du Québec, soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 70 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chacun des autres organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

2 juin 2009

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'audition du Vérificateur général du Québec dans le cadre du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition publique portant sur les relations d'affaires des Collèges d'enseignement général et professionnel avec des partenaires.

2 juin 2009

AFFAIRES DU JOUR

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur la crise reliée au dépistage du cancer du sein et sur l'adoption d'un programme d'assurance qualité externe systématique et obligatoire dans les laboratoires du Québec pour assurer la qualité des tests qui y sont faits ne s'engage, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, conformément à l'article 91 du Règlement, les députés disposent d'un temps de parole de 10 minutes, à l'exception du député ayant demandé le débat et du représentant du groupe parlementaire formant le gouvernement qui disposent chacun de 20 minutes.

Le débat d'urgence s'ensuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 92 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 13 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

2 juin 2009

La séance reprend à 15 h 01.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics.

Après débat, le rapport est adopté.

2 juin 2009

Adoption du principe

Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 46 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 46 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 16 h 10, à la demande de Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, et du consentement de l'Assemblée, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

2 juin 2009

La séance reprend à 20 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 mai 2009, sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, Mme Doyer (Matapédia) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Villeneuve (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Drainville (Marie-Victorin) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Blanchet (Drummond) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À 23 h 58, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 juin 2009, à 9 h 40.

2 juin 2009

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le lundi 1^{er} juin 2009, à 10 h 34, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 4 Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires
- n° 33 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives

Le Président

YVON VALLIÈRES